PRÉVENTIONBTP
Un service OPPBTP

Article L2316-1 du Code du travail

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

Notre analyse

Le CSE central d'entreprise est mis en place dans les entreprises comportant une entité juridique assurant la direction et plusieurs établisseemet distincts. Il exerce les attributions concernant la marche générale de l'entreprise qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement.

Il est seul consulté sur les projets décidés au niveau de l'entreprise et ne nécessitant pas de mesures d'adaptation spécifiques aux établissements. Son avis devra être transmis par tout moyen au comités sociaux économiques d'établissement. Il est également consulté sur les projets et consultations récurrentes décidés au niveau de l'entreprise dès lors que leurs mesures de mise en oeuvre, qui devront ultérieuremet faire l'objet d'une consultation au niveau approprié, ne sont pas encore définies.
Il est consulté sur les mesures d'adaptation communes à plusieurs établissements des projets relatifs à l'introduction de nouvelles technologies, tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Article L2316-1 du Code du travail

Le comité social et économique central d'entreprise exerce les attributions qui concernent la marche générale de l'entreprise et qui excèdent les limites des pouvoirs des chefs d'établissement.

Il est seul consulté sur :

1° Les projets décidés au niveau de l'entreprise qui ne comportent pas de mesures d'adaptation spécifiques à un ou plusieurs établissements. Dans ce cas, son avis accompagné des documents relatifs au projet est transmis, par tout moyen, aux comités sociaux et économiques d'établissement ;

2° Les projets et consultations récurrentes décidés au niveau de l'entreprise lorsque leurs éventuelles mesures de mise en œuvre, qui feront ultérieurement l'objet d'une consultation spécifique au niveau approprié, ne sont pas encore définies ;

3° Les mesures d'adaptation communes à plusieurs établissements des projets prévus au 4° de l'article 2312-8.

Des outils utiles à la mise en oeuvre

CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

Cliquez ici pour accéder à cet outil

CSE : définition et cadre de mise en place

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

Cliquez ici pour accéder à cet outil

Les 10 points clés à connaître sur le CSE

Cliquez ici pour accéder à cet outil